

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 086-2018

Type d'intervention : Interpellation

Motion ayant valeur de directive : ☐

N° d'affaire : 2018.RRGR.293

Déposée le : 28.04.2018

Motion de groupe : Non

Motion de commission : Non

Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui

Urgence accordée: Oui 07.06.2018

N° d'ACE : du

Direction : Direction de la police et des affaires militaires

Classification : –



Réaffectation en centre pour l'hébergement de requérants d'asile et de personnes en détention administrative de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles : état de la situation

Au mois de février 2016, la Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne a annoncé la fermeture pour la fin de la même année du Foyer d'éducation de Prêles, cela en raison de la nette sous-occupation structurelle de cet établissement de 70 places destinées à des mineurs condamnés à des peines privatives de liberté. Simultanément, la Direction de la police et des affaires militaires du canton a fait part de son intention de réaffecter le site en centre pour l'hébergement de requérants d'asile et de personnes en détention administrative.

Le 15 septembre 2017, un communiqué de presse de la Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne et de la commune de Nods a confirmé ces desseins : « Le canton de Berne prévoit d'utiliser les habitations de « La Praye » de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles pour héberger des requérants d'asile. Les habitations concernées sont situées sur le territoire de la commune de Nods. Le nouveau centre d'hébergement sera ouvert dès que nécessaire et pourra accueillir jusqu'à 100 personnes. Les requérants d'asile seront encadrés et soutenus par l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut ».

Le 19 mars 2018, le député UDC de Corgémont Roland Benoit a déposé une motion intitulée « Relocaliser des emplois pénitentiaires dans le Jura bernois ». L'auteur soumet au Grand Con-

seil la proposition suivante relativement à l'affectation de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles :
« Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer un projet visant à regrouper dans l'arrondissement administratif du Jura bernois les places de détention des prisons régionales de Bienne et de Moutier, par exemple à Prêles, en vue d'utiliser les bâtiments de l'ancien Foyer d'éducation. »

Récemment, au cours de la semaine du 23 au 27 avril 2018, des témoins ont observé des camions livrer plusieurs centaines de lits sur le site de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles. Ces livraisons ainsi que l'absence d'informations précises et d'agenda détaillé quant à la mise en application concrète des projets du Conseil-exécutif relativement à la réaffectation de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles ont suscité des interrogations ainsi que de l'inquiétude au sein de la population du plateau de Diesse.

Dans ces circonstances, le Conseil-exécutif est prié de donner les renseignements suivants sur l'affaire exposée ci-dessus :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il commencé la mise en œuvre concrète de son projet de réaffectation de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles en centre pour l'hébergement de requérants d'asile et de personnes en détention administrative.

Si oui,

2. Quelles catégories de requérants d'asile ce nouveau centre accueillera-t-il ?
3. L'hébergement de requérants d'asile dans ce centre sera-t-il lié à des délits qu'ils auront commis ?
4. Le nouveau centre accueillera-t-il un maximum de 100 requérants d'asile – comme annoncé – ou davantage ?
5. Si le nouveau centre est prévu pour accueillir plus de 100 requérants d'asile, combien seront hébergés ?
6. Les requérants d'asile placés dans ce centre seront-ils substantiellement libres de leurs mouvements ou soumis à l'enfermement ?
7. Une augmentation des forces de police dans la région concernée est-elle prévue ?
8. Les autorités communales de Nods et du Plateau de Diesse ont-elles été informées, et si oui, sous quelle forme ?
9. Le dépôt de la motion Benoit a-t-il eu une influence sur la planification ainsi que sur l'exécution du projet de réaffectation de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles ?
10. Dans l'hypothèse où la motion Benoit devait être acceptée par le Grand Conseil, comment le Conseil-exécutif envisage-t-il la suite à donner à la nécessité de réaffecter le site de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles ?

11. Au cours des dernières années, les populations concernées par l'installation, dans leur région, de centres pour requérants d'asile (particulièrement s'agissant de requérants déboutés ou de requérants condamnés à une expulsion du territoire suisse pour cause d'infraction à la loi) ont manifesté leur vive opposition. En cas de réponse positive à la question 1, le Conseil-exécutif a-t-il tenu compte de ce paramètre dans la planification de la réaffectation de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles en centre pour l'hébergement de requérants d'asile et de personnes en détention administrative ?

Motivation de l'urgence : Différents faits et notamment des livraisons de lits en grandes quantités sur le site de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles suscitent des interrogations et des inquiétudes au sein de la population du Plateau de Diesse. Dans ce contexte, une information transparente et exhaustive quant à la réaffectation de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles est souhaitable dans les plus brefs délais.

Destinataire

- Grand Conseil